

**MAIRIE DE BRENNILIS
LE BOURG
29690 BRENNILIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRENNILIS.**

L'an deux mille treize, le 2 février à 10h00.

Le Conseil Municipal de BRENNILIS, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie,

Sous la présidence de Jean-Victor GRUAT, Maire.

Présents: Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Alexis Manac'h, Sylvie Birhart, Anita Daniel, Berc'hed Troadec Cadoudal

Absents: Carole le Boulanger, excusée, procuration à Berc'hed Troadec Cadoudal

Jérôme Cochenec, excusé, procuration à Sylvie Birhart

Jean Faillard, excusé

Convocation: 16 janvier 2013

Secrétaire de séance: Sylvie Birhart

Objet : Dissolution du Syndicat d'électrification Huelgoat-Carhaix et projet de périmètre du Syndicat départemental d'électrification

Par lettre du 18 décembre 2012, Monsieur le Préfet du Finistère signifiait au Président du Syndicat intercommunal d'électrification – SIE - de Huelgoat Carhaix et aux maires des communes concernées de son intention de dissoudre ledit Syndicat et de modifier en conséquence le périmètre du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère – SDEF. Le préfet signifiait dans son courrier que les communes disposaient d'un délai de 3 mois pour délibérer sur ces propositions. Le 21 décembre, le SIE de Huelgoat-Carhaix, réuni en Assemblée plénière, se prononçait à l'unanimité contre la dissolution et contre la modification résultante du périmètre du Syndicat départemental. Les membres du Conseil municipal après avoir entendu un bref résumé par le Maire de la genèse des événements ayant amené à la situation actuelle ont souligné leur attachement au SIE dont les services sont particulièrement utiles et appréciés par la commune.

S'exprimant lui aussi à l'unanimité, le Conseil municipal de Brennilis après en avoir délibéré fait donc siennes les observations de l'Assemblée plénière annexées et

– refuse la dissolution du SIE de Huelgoat-Carhaix;

– se prononce contre la modification du périmètre du SDEF présentée par la Préfet.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,

Jean-Victor GRUAT

MAINTIEN D'UNE STRUCTURE INTERCOMMUNALE APRES 2013

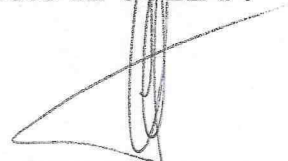
Les membres du syndicat d'électrification de Huelgoat-Carhaix, réunis en assemblée plénière le 21 décembre 2012 à La Feuillée, refusent à l'unanimité la dissolution du SIE de Huelgoat pour les motifs suivants :

- la proximité et la réactivité de la structure actuelle ne seront plus assurées par le SDEF
- La maîtrise d'œuvre est multipliée par 2 au minimum alors que les dépenses publiques doivent être réduites d'une façon drastique . En effet le syndicat départemental applique un taux de 4% quel que soit le montant des travaux alors que la maîtrise d'œuvre est aujourd'hui de 1,9% avec notre personnel.
- Les statuts n'abordent à aucun moment le règlement financier applicable aux communes de +2000 habitants et à celles de -2000 habitants qui ne perçoivent plus les taxes
- Le département du Finistère possède 2 autorités concédantes de réseaux (BMO et SDEF) alors de la loi NOME impose une seule entité par département.
- Enfin, contrairement à ce qui est dit à l'article 4 des nouveaux statuts, le SDEF n'est pas propriétaire des réseaux électriques mais ce sont bien les communes qui le sont.

Le Comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- refusent la dissolution du SIE de huelgoat-Carhaix

A La Feuillée, le 21-12-12
Le Président
José LE GUELAFF



MODIFICATION DU PERIMETRE DU S.D.E.F

Le président du syndicat d'électrification de Huelgoat-Carhaix propose aux membres présents réunis en assemblée plénière le 21 décembre 2012 à La Feuillée, les modifications du périmètre d'action du SDEF à partir du 1er janvier 2013, conformément à l'arrêté préfectoral joint au courrier reçu au siège du syndicat le 18-12-12.

Les élus constatent que dans le cadre de ces nouveaux périmètres, certaines communes ne seront plus représentées à l'assemblée plénière du SDEF alors qu'aujourd'hui 2 délégués par commune siègent au syndicat de base.

D'autre part, pour que cette représentativité existe réellement, il est indispensable que le découpage inter communauté soit retenu.

Le Comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **se prononcent contre la modification du périmètre du SDEF ainsi présenté.**

A La Feuillée, le 21-12-12
Le Président
José LE GUELAFF

